



communauté
de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 21 mars 2024

Convocation

Date : 15/03/2024

Affichée et mise en ligne
le : 15/03/2024

Délibération n°

12-CC210324

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 9
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prennent pas part au vote : 0

Liste des délibérations

Affichée 22/03/2024

Mise en ligne le :
25/03/2024

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le : 08 AVR. 2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 15 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Sophie REYNAL

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame AURAY JAUNET Christel	Madame LUDMANN Véronique
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame MARTIN Emilie
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame NOUGIER Marie-Hélène
Monsieur BOULANGER Damien	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame REYNAL Sophie
Monsieur FROMENT Daniel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LOISELEUR Pascale	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur CURTIL Benoît
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine
 Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame LOISELEUR Pascale
 Monsieur LAPIE Dominique à Monsieur MÉLIQUE Jacky
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur SICARD Bruno
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
 Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
 Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur BLOT Laurent

Paraphes	

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant
Monsieur DUMOULIN François à Madame NOUGIER Marie Hélène

Étaient absents

Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre, excusé
Monsieur BARON Jean-Marc, excusé
Monsieur DIEDRICH Wilfried, excusé
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 9 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Cf. Annexe)

En application de la réglementation, notamment l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

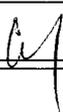
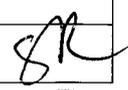
- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée délibérante :

Qu'au regard de l'organisation actuelle des services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et de la définition des besoins, soit créé ou modifié, au tableau des effectifs, les postes détaillés ci-après :

1 - Dans le cadre de la prise en charge de missions complémentaires par la Directrice du Pôle Enfance/Jeunesse et Solidarité, notamment le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et l'encadrement du service MFSI (Maison France Services Itinérante, il est nécessaire de créer un poste au sein du service RPE comme suit :

- Un emploi d'Animateur Relais Petite Enfance H/F à temps non complet (annualisé à raison de 28 heures hebdomadaires) relevant du grade d'éducateur de jeunes enfants ou du grade d'assistant socio-éducatif ou du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture au sein du Pôle Enfance/Jeunesse et Solidarité à compter de la transmission de la présente délibération auprès des services de l'Etat.

Paraphes	
	

Le temps de travail dans le cadre de l'annualisation sera défini de la manière suivante :

- Période scolaire : 30h30 / 36 semaines ;
- Période de vacances scolaires 24h / 7 semaines et environ 20 heures/an d'actions complémentaires en soirée (conférences, réunions, fêtes ...).

2 - Dans le cadre de la réussite au concours d'un collaborateur méritant, il convient de créer un poste correspondant à son grade afin de le nommer. L'agent en question pilote l'ensemble des missions relatives aux ressources humaines, les instances, l'accueil et d'autres missions administratives transversales. Il conviendra ultérieurement de supprimer le poste occupé actuellement. Le poste créé s'intitule comme suit :

- Un emploi de Directeur du Pôle Ressources Humaines / Instances et Accueil H/F à temps complet, relevant du cadre d'emplois des Attachés ou des Rédacteurs au sein du Pôle Ressources Humaines / Instances et Accueil à compter de la transmission de la présente délibération auprès des services de l'Etat.

Par ailleurs, afin de faciliter le recrutement d'un collaborateur pour soutenir ce pôle administration générale, il y a lieu d'élargir les cadres d'emplois affectés à un poste déjà créé le 30 mai 2018 :

- Un emploi d'assistant administratif H/F à temps complet, relèvera dorénavant non seulement du cadre d'emplois des adjoints administratifs de 2ème classe mais également de celui des Rédacteurs ou des Adjoints Administratifs toutes classes confondues au sein du Pôle Ressources Humaines / Instances et Accueil à compter de la transmission de la présente délibération auprès des services de l'Etat.

3 - Lors du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2022, un poste de chargé de mission PCAET H/F a été créé – délibération 67CC201022. Actuellement ouvert sur les cadres d'emplois d'Attachés et Rédacteurs, il est nécessaire d'élargir les cadres d'emplois du poste afin d'en faciliter le recrutement. Ainsi, il convient d'ajouter les cadres d'emplois d'Ingénieurs et de Techniciens à ceux d'Attachés et Rédacteurs.

4 - Lors du Conseil Communautaire en date du 24 avril 2017, un poste d'Ambassadeur de Tri H/F a été créé – délibération 2017-CC-05-057. Actuellement ouvert sur le cadre d'emplois d'adjoints techniques, il est nécessaire d'élargir les cadres d'emplois du poste afin d'en faciliter le recrutement. Ainsi, il convient d'ajouter le cadre d'emplois des adjoints d'animations à celui d'adjoints techniques.

Pour l'ensemble de ces emplois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A, B ou C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle.

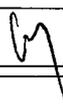
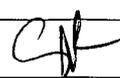
Les contrats L.332-14 sont conclus pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L.332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Président est chargé d'informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Président est également chargé de recruter les agents affectés à ces postes.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.452-44 du code général de la fonction publique, ces postes pourront, à la demande expresse de la Communauté Communes Senlis Sud Oise, être pourvus par des agents contractuels du Centre de Gestion de l'Oise, qui seront mis à disposition de la collectivité pour assurer cette mission permanente à temps complet.

Paraphes	
	

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-200066975-20240321-12_CC210324-DE



Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2023 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Président de la CCSSO ;

ARTICLE 2 : DE MODIFIER ainsi le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;

ARTICLE 3 : DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **08 AVR. 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **08 AVR. 2024**

Fait à Senlis, le 29 mars 2024

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Sophie REYNAL

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS 21.03.2024

Date et n° de délibération	Cadres d'emplois et/ou grades de la délibération	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Intitulé du poste de la délibération	Etat du poste
N°2021-CC-03-051 du 6 juillet 2021	Emploi Fonctionnel	A	Temps complet	Directeur Général des Services d'une Communauté de Communes de 20 000 à 40 000 habitants	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur des Affaires Générales	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur du Développement Économique H/F	Poste Vacant
N°2020-CC-07-179 du 17/12/2020	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de Mission Développement Économique	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de Mission Développement Économique H/F	Poste Vacant

N°2017-CC-08-107 du 8 novembre 17	Grade d'Attaché ou de Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Administratif Polyvalent (Assistante de Direction)	Pourvu
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Directrice des Finances, de la Commande Publique et de la Mutualisation	Pourvu
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Attachés et Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Assistante en charge des Instances	Intérim
N°2019-CC-07-137 du 4 décembre 2019	Grades de Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe OU Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	Responsable du Service Environnement	Pourvu
N°67CC201022 Modification en attente passage prochain CC	Cadre d'emplois des Attachés, Ingénieurs, Rédacteurs ou Techniciens Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission PCAET & Mobilité H/F	Poste Vacant
En attente passage prochain CC	Cadre d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Directeur Pôle Ressources Humaines / Instances et Accueil H/F	
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux et des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Responsable RH	Pourvu

N°2018-CC-06-073 du 30 Mai 2018 Modification en attente passage prochain CC	Cadre d'emplois des d'Adjoints Administratifs et des Rédacteurs Territoriaux	B / C	Temps complet	Administratif polyvalent H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux		Temps complet	Gestionnaire Comptable	Pourvu
N°2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020	Rédacteur Territorial	B	Temps complet	Animateur Social Maison France Services Itinérante	Pourvu
N°2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet	Agent Maison France Services Itinérante	Pourvu
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Rédacteurs et Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistante Administrative	Pourvu
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Rédacteurs et Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistant Comptabilité H/F	Poste Vacant
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Ingénieurs et des Techniciens Territoriaux	A	Temps complet	Directeur Technique / Grands Projets	Pourvu
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Ingénieurs et des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur Pôle Transition Écologique et Environnement	Pourvu

N° 28CC200423	Cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, des Techniciens Territoriaux, des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de projet Eau et Assainissement	Pourvu
N°67CC201022	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, des Agents de Maîtrise et des Techniciens	B / C	Temps complet	Technicien polyvalent bâtiments et VRD	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux	C	Temps complet	Ambassadeur de tri	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017 Modification en attente passage prochain CC	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques et des Adjoints d'Animation Territoriaux	C	Temps complet	Ambassadeur de tri	Poste Vacant
N°67CC201022	Cadres d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants et des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur Pôle Enfance / Jeunesse / Solidarité	Pourvu
N°2018-CC-06-074 Du 30 Mai 2018	Grade d'Educateur de Jeunes Enfants	A	Temps complet	Directrice de la Halte-Garderie Itinérante	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadres d'Emplois des Educateurs de Jeunes Enfants	A	Temps complet	Responsable du Relais Petite Enfance	Pourvu

En attente passage prochain CC	Grade d'Educateurs de Jeunes Enfants ou grade d'Assistant socio-éducatif ou cadre d'emplois des Auxiliaires de Puéricultures	A / B	Temps non complet 80%	Animateur RPE H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'Emplois des Auxiliaires de puériculture	B	Temps complet	Auxiliaire de Puériculture	Pourvu
N°59CC051023 du 5 octobre 2023	Cadre d'Emplois des Auxiliaires de puériculture	B / C	Temps complet	Auxiliaire de Puériculture - Animateur Halte-Garderie Itinérante	Pourvu / Portage Salarial auprès du CDG
N°59CC051023 du 5 octobre 2023	Cadre d'Emplois des Auxiliaires de puériculture	B / C	Temps complet	Auxiliaire de Puériculture - Animateur Halte-Garderie Itinérante	Pourvu / Portage Salarial auprès du CDG
N°59CC051023 du 5 octobre 2023	Cadre d'Emplois des Auxiliaires de puériculture	B / C	Temps non complet – 20 heures/hebdo	Auxiliaire de Puériculture - Animateur Halte-Garderie Itinérante	Pourvu / Portage Salarial auprès du CDG
N°2017-CC-07-093 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animations Territoriaux	C	Temps complet	Animateur Halte-Garderie Itinérante	Pourvu